
**PRIORITÉS D'INTERVENTION DES PROJETS
STRUCTURANTS POUR L'AMÉLIORATION
DES MILIEUX DE VIE**

**FONDS DES RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2
2022-2025**



Adoptée le 16 février 2022 à la
séance régulière du conseil des
maires de la MRC de Mékinac

Table des matières

1. Historique.....	1
2. Méthodologie et processus de la planification stratégique pour établir les nouvelles priorités.....	2
3. Exploration et priorisation	2
4. L'actualisation des priorités	3

1. Historique

En 2020, la MRC Mékinac a débuté une démarche de planification stratégique de son organisation afin d'identifier les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces pour éventuellement mieux cibler ses objectifs et ses priorités d'actions à court/moyen/long terme. Cette démarche est essentielle pour que la MRC puisse se doter d'une vision collective, à l'image de ce que nous souhaitons comme acteur du milieu.

En 2020 également, le FDT devient le Fonds des régions et ruralité-volet 2. Pour éviter de se lancer dans des consultations simultanées et déterminer des priorités d'actions temporaires pour la nouvelle enveloppe 2020-2024 FRR volet 2, la MRC Mékinac a décidé de reconduire temporairement les priorités précédentes, considérant également qu'elles étaient toujours d'actualité. Les élus, les directeurs municipaux, les partenaires en développement et les citoyens ont donc été appelés à se prononcer lors de consultations.

En 2015, la MRC Mékinac s'était lancée dans une démarche de priorisation collective en interpellant les acteurs principaux pour faire ressortir les priorités d'action dans différents secteurs d'intervention.

De ces consultations, un plan d'action en était ressorti avec 6 grandes priorités, où les projets déposés dans le cadre du Fonds de Développement du Territoire (FDT) devaient se retrouver pour l'obtention d'une potentielle subvention.

Les priorités déterminées étaient celles-ci :

1. Développer les opportunités du tourisme rural et accroître la valeur économique de l'activité touristique dans la MRC de Mékinac (inclure agrotourisme /équestre);
2. Favoriser l'attraction de nouvelles familles et la rétention des résidents actuels et consolider ce qui se fait sur le territoire en matière de développement communautaire;
3. Contribuer activement au développement du sentiment d'appartenance pour tous les citoyens de Mékinac en impliquant et consultant les gens;
4. Favoriser le développement de l'entrepreneuriat sur le territoire de la MRC de Mékinac;
5. Avoir une couverture cellulaire et internet haute vitesse dans tout Mékinac;
6. Soutenir les projets de nos commerces, organismes, entrepreneurs et industries afin qu'ils puissent aussi contribuer davantage au processus de diversification économique.

2. Méthodologie et processus de la planification stratégique pour établir les nouvelles priorités

L'ensemble de la démarche a été encadré par la firme de consultants **Groupe Conseil MCG** ainsi que le comité de pilotage formé de certains membres de l'équipe de la MRC de Mékinac. L'accompagnement s'est fait au niveau des rencontres de préparation et de suivis, l'analyse de la documentation, le développement du questionnaire à la population de la MRC de Mékinac, l'animation des forums citoyens, la tenue d'une journée de réflexion stratégique avec l'équipe de travail.

3. Exploration et priorisation

Cette étape consistait, entre autres, à dresser le portrait du territoire et de la situation actuelle par le biais d'analyse de divers rapports, études, documents déjà produits par la MRC et autres partenaires. Par le fait même, il s'agissait d'une étape importante où nous avons consulté l'ensemble des municipalités par des forums citoyens, un sondage à la population en général, des rencontres avec les élus et les directions générales. Cette même formule a été utilisée dans le but d'obtenir le pouls des partenaires du milieu. Il s'est dégagé de ce portrait des bases pour la seconde étape de priorisation pour arriver à un consensus ensemble sur les enjeux à prioriser et les actions à identifier.

L'étape de l'exploration en chiffres :

- Lac-à-l'épaule des élus : **10 municipalités sur 10** représentées;
- **3 forums et 26 citoyens** participants;
- **473** personnes provenant de Mékinac ont participé au sondage;
- Plusieurs rencontres de préparation;
- Rencontre avec plus de **15 partenaires** du milieu ;
- Rencontre de réflexion avec les **25 employés** de la MRC de Mékinac.

En décembre 2021, les résultats de la planification stratégique étaient enfin dévoilés.

Pour arrimer le travail entre les agents de la MRC et les acteurs du milieu à bâtir des projets structurants et des actions mobilisatrices sur des pistes communes, nous en sommes arrivés à la conclusion de fixer nos priorités d'actions sur les enjeux répertoriés lors des consultations de la planification stratégique.

4. L'actualisation des priorités

Afin de travailler collectivement sur des enjeux priorités et de mieux établir des actions répondant à des besoins réels et ciblés, les projets déposés dans le cadre du FRR-volet 2 devront répondre à une ou des priorités, établies suite aux consultations de la planification stratégique de la MRC Mékinac.

- Priorité 1 :** Développer et mettre en place un projet structurant et novateur, afin de répondre à un ou des besoins/enjeux territoriaux, tel que la main-d'œuvre;
- Priorité 2 :** Agir pour l'attractivité de la région (promotion, aménagement du territoire, logement potentiel, culture, places en garderie, transport, ...);
- Priorité 3 :** Contribuer activement au développement du sentiment d'appartenance pour tous les citoyens de Mékinac en impliquant et consultant les gens;
- Priorité 4 :** Contribuer au développement touristique, en considérant, en priorité, les enjeux issus de la planification stratégique en tourisme;
- Priorité 5 :** Intégrer un projet qui favorise l'achat local ou qui incite à consommer localement;
- Priorité 6 :** Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, ou de la culture entrepreneuriale, sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- Priorité 7 :** Soutenir les projets de nos commerces, organismes, entreprises agricoles, entrepreneurs et industries afin qu'ils puissent aussi contribuer davantage au processus de diversification économique.

Au travers des priorités d'intervention, les projets déposés dans le cadre du FRR-volet 2 devront viser à dynamiser notre milieu, favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population et faire de Mékinac une région attractive, accueillante et inclusive, tout en misant sur des pratiques de développement durable.